



Caméras de  
surveillance

Boîte  
à outils

**ucm**

Entreprendre et réussir ensemble

Nous en croisons à chaque coin de rue, dans les commerces, les parkings, les salles d'attente. Elles sont devenues un objet de la vie courante. Le nombre de caméras se multiplie ainsi que les démarches pour en installer en toute légalité.

## Pourquoi installer un système de surveillance ?

Plusieurs raisons expliquent cette augmentation.

D'abord, le sentiment d'insécurité joue un rôle important. L'installation de caméras rassure par son effet dissuasif. Ensuite, le nombre de vols chez les commerçants ou les dégradations de matériel sont en hausse. En 2017, nous dénombrons plus de 20 000 vols à l'étalage auprès des commerces belges. De plus, il n'est pas rare que des actes de violence accompagnent ces faits, ce qui renforce cette tendance. En effet, outre le sentiment de sécurité recherché, ces caméras sont un atout probatoire. Les images détenues par le détenteur des caméras lui permettent de prouver plus facilement les faits dont il a été victime.

## Et notre vie privée ?

Le respect de la vie privée est un enjeu crucial à l'ère du numérique, des réseaux sociaux et du GDPR (règlement européen pour la protection des données personnelles). Aussi, l'installation de caméras de surveillance ne peut avoir pour conséquence de nuire à la vie privée des utilisateurs, des clients ou encore des passants dans la rue.

Afin de garantir un équilibre entre la sécurité et la vie privée, l'installation et l'utilisation de caméras de surveillance sont encadrées par différentes législations. Législations qui ont été récemment modifiées afin de renforcer le devoir d'information et de transparence des utilisateurs.

En créant cette boîte à outils, UCM a voulu offrir aux employeurs et aux entrepreneurs un outil de travail sur lequel ils peuvent s'appuyer pour se conformer aux législations concernant les caméras de surveillance.

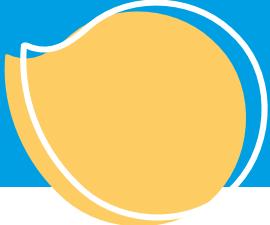
Elle vous accompagne dans vos démarches en vous :

- > Donnant des conseils et des règles
- > Fournissant de nombreux exemples et modèles de documents
- > Proposant une mise en confirmé étape par étape.

Bonne lecture !



Jean-Charles Depoterre,  
Directeur général  
Secrétariat social UCM



# Sommaire

3

1. Introduction .....	4
2. Quelles législations pour quelles situations .....	5
3. Convention collective de travail n° 68 .....	6
4. Loi caméra - les prérequis .....	9
5. Loi caméra - la déclaration à la police .....	11
6. Loi caméra - l'apposition d'un pictogramme .....	14
7. Loi caméra - la tenue d'un registre des activités de traitement d'images .....	17
8. Et le GDPR dans tout ça ? .....	19
A. Annexe I : Loi caméra - la tenue d'un registre des activités de traitement d'images .....	20
A. Annexe II : Loi caméra - foire aux questions .....	25

# 1

## Introduction

Depuis une dizaine d'années, **la loi caméra** réglemente l'installation et l'utilisation des caméras de surveillance. Cette loi est modifiée régulièrement afin de s'adapter aux évolutions technologiques et d'utilisation.

En mai 2018, la loi a été revue afin de s'adapter au GDPR.



Le GDPR est une règlementation européenne relative à la protection des données à caractère personnel.

Il s'agit du règlement UE n° 2016/679 du 27/04/2016 mieux connu sous l'acronyme « GDPR » (General Data Protection Regulation). Cette règlementation vise à garantir la protection des traitements de données des personnes physiques sans entraver le commerce et les activités économiques des entreprises.

Le GDPR est d'application depuis le 25 mai 2018.

**Deux modifications majeures** sont intervenues en ce qui concerne la déclaration aux autorités des caméras de surveillance

- ▶ La tenue d'un registre des activités de traitement des images par le responsable de traitement
- ▶ La déclaration auprès des services de police

La nouvelle version de la loi caméra se veut être un équilibre entre la possibilité d'utiliser la technologie tout en ayant égard au respect de la vie privée des citoyens.

A côté de la loi caméra, **la convention collective de travail (CCT) n° 68** réglemente l'installation et l'utilisation de caméras sur le lieu de travail.

Ce kit vous donne les clés pour savoir :

- ▶ Quelle législation s'applique
- ▶ Quelles sont vos obligations
- ▶ Quelles sont les limites d'installation et d'utilisation



Le Secrétariat social UCM vous accompagne.

**Vous désirez plus d'informations sur le GDPR ?** Soucieux d'implémenter cette réglementation au sein de votre société facilement et rapidement ?

> Notre guide « **Boostez la protection des données dans votre entreprise** » reprend l'ensemble de la législation dans un langage accessible à tous. Tout au long de la lecture, apprenez-vous les concepts spécifiques à cette matière et découvrez nos solutions pratiques.

> Notre **boîte à outils** « Protection des données à caractère personnel » propose des conseils pratiques, modèles de documents et de clauses ainsi que les outils nécessaires à la mise en place d'un registre des traitements.

**Vous avez installé des caméras ou souhaitez le faire ? Vous souhaitez mettre à jour votre règlement de travail à ce sujet ?** Bénéficiez de notre avenant « caméras » ou profitez d'un accompagnement juridique pour revoir l'ensemble de votre règlement de travail.

Infos et commande via [solutionsrh@ucm.be](mailto:solutionsrh@ucm.be) ou au 078/05.11.05 (tarif zonal).